



Premier ministre

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Direction du développement des médias

Accueil

Presse écrite

Audiovisuel

Service

Économies



Dispense de peine requise contre un militant antipub à Rouen

AFP | 11 05 07

AFP 11-5-2007

Le procureur a requis une dispense de peine contre un militant anti publicité qui a comparu vendredi devant le tribunal correctionnel de Rouen pour avoir barbouillé des panneaux publicitaires en juin et décembre 2006.

Le prévenu François Vaillant, 55 ans, est un des fondateurs du Collectif national des déboulonneurs, militants qui se sont donnés pour objectif de "susciter un débat sur les méfaits et la gravité de l'invasion publicitaire".

Il s'est défini comme "un dissident et non un délinquant", s'attaquant à "une loi mal faite", la loi de 1979 sur l'affichage publicitaire.

Le substitut du procureur de la République de Rouen, Michel Lévy, a déclaré que M. Vaillant était un "honnête homme" et il a demandé qu'il soit reconnu coupable d'un délit mais dispensé de peine.

L'avocat de M. Vaillant, Me François Roux, a demandé sa relaxe, affirmant que, face à l'"invasion publicitaire, nous sommes dans une situation de danger" et que "la désobéissance civile fait partie de notre droit".

Le jugement a été mis en délibéré au 12 juin.

[Toutes les dépêches ▶](#)

© 2007 AFP. Tous droits de reproduction et de représentation réservés.

Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, transmise, redistribuée, traduite, vendue, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP.

De

La cl
inter

La ré
sans

Les
inter

La té
(TNT
diffu:
télév

CPF
Com
pari
publ
age

Age

Rap
étuc

Chi
stat

Pro
eCo

For